Image not found or type unknown

Trading - Suspicion de blanchiment - victime

Par **NADAR48**, le **18/04/2024** à **07:58**

En fevrier 2024 je me suis mis en relation avec une plateforme de trading, suite à une annonce relevée par hasard sur Instagram.

J'ai voulu en savoir plus, et depuis j'ai été fortement sollicité pour investir sur cette plateforme, afin d'acquérir des placements (principalement en cryptomonnaie) censés me procurer des revenus fulgurants.

En effet, après avoir "investi" un peu plus de 22000 €, le capital annoncé comme pouvant être à ma disposition est aujourd'hui aux alentours de 78000 €, voire baucoup plus.

Je soupçonne être victime d'une tentative de blanchiment, c'est pourquoi je ne réclamerai pas cet argent.

Il n'en reste pas moins que je souhaite évidemment récupérer ma mise de départ, capitaux que je ne possédais pas et que l'on m'a incité à emprunter : non seulement je risque de ne jamais revoir cet argent, mais en plus je suis davantage endetté.

En outre et parallèlement, début mars j'ai été approché par une plateforme nommée BunkerWallet, dont l'agent m'a informé de l'arnaque dont j'étais victime. Ne le connaissant pas (cet agent), je n'ai pas donné suite à sa requête, préférant poursuivre avec la plateforme de trading, en raison des résultats annoncés. Mais devant mon refus de collaborer, la plateforme BunkerWallet me menace de poursuites pour complicité de blanchiment d'argent en bande organisée, crime sévèrement puni par le code pénal.

Aujourd'hui après recherches, j'ai pris conscience de m'être fourvoyé sans le vouloir dans un système dont j'ignorais les rouages et dont j'ignorais également la finalité. Je voudrais mettre un terme à cette aventure en prouvant ma bonne foi, et surtout récupérer ma mise de départ.

Par **jodelariege**, le **18/04/2024** à **09:11**

bonjour

on en parle ci dessous

https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/attention-aux-

investissements-trading-en-ligne

tres difficile voire imposible de recuperer son argent....

sinon la plateforme vous proposait de collaborer de quelle façon? en donnant un peu d'argent pour recuperer plus? ça sent une sur-arnaque

Par **Marck.ESP**, le **18/04/2024** à **09:19**

Bienvenue sur LegaVox
Autant pour investir que pour se défendre, ne faire confiance qu'aux institutions officielles.

https://www.amf-france.org/fr/espace-epargnants/proteger-son-epargne/crypto-actifs-bitcoin-etc/crypto-monnaies-bitcoin-etc-attention-aux-arnaques

Aujourd'hui, vous pouvez vous faire arnaquer également par de soit disant associations de défense contre les arnaques... Un comble!

Par **Zénas Nomikos**, le **18/04/2024** à **19:32**

Bonjour,

vous êtes victime d'escroquerie par conséquent vous pouvez écrire au procureur pour porter plainte au pénal.

Sur le fond, vous êtes irréprochable car l'appât du gain n'est pas répréhensible, vous n'avez jamais eu l'intention de faire un quelconque acte répréhensible : en clair vous êtes doublement victime au vu de ce dont vous avez fait état.

Pour la plainte et sa procédure, voici le chemin à suivre, l'article est long mais en réalité c'est très simple : vous écrivez au parquet qui vous fera ensuite auditionner par les forces de l'ordre et si plus de trois mois après la date du PV d'audition vous n'avez pas de nouvelles vous allez à l'instruction en portant plainte avec constitution de partie civile devant le doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire de votre domicile.

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-procedure-27446.htm

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés